

# Que penser des autres vaccins

## Quelques notions essentielles concernant les vaccinations

Pour bien comprendre la vaccination, il faut savoir combien notre système immunitaire est organisé et efficace naturellement (voir aussi mes lettres sur [l'immunité](#), [le rôle immunitaire de notre intestin](#) et [les cellules de nos organes](#)).

La vaccination consiste à stimuler nos réponses immunitaires, qui vont alors s'adapter pour nous protéger contre des bactéries ou des virus. Il s'agit de nous exposer à des formes bactériennes ou virales non pathogènes ou à des composants des micro-organismes auxquels on veut échapper.

Les vaccins permettent d'obtenir une réponse protectrice, basée sur la *mémoire immunologique*, grâce à la production d'*anticorps* et de globules blancs spécifiques nommés *lymphocytes effecteurs*.

La fabrication des anticorps et des *cellules mémoire* augmente à chaque contact antigénique représenté par les rappels vaccinaux.

La vaccination, quand elle est justifiée, génère une protection individuelle mais également une protection collective en limitant la dissémination des agents infectieux.

Il est exact que la vaccination antivariolique a permis d'éradiquer la variole. Une vaccination massive de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a ainsi été combinée dès 1958 à une « *stratégie de surveillance et d'endiguement* », mise en œuvre à partir de 1967.

Mais il est important de bien réfléchir, pour chaque vaccin, à son rapport bénéfice/risque pour vous, selon votre situation individuelle, qui n'est pas celle d'un autre.

## Je maintiens d'abord ma méfiance contre Gardasil et Cervarix en milieu scolaire

**J'ai lancé il y a moins de 15 jours, avec l'*Institut pour la Protection de la Santé Naturelle (IPSN)***, une pétition contre le projet de vaccination des enfants, filles et garçons du primaire dès 9 ans, à propos du cancer du col de l'utérus et d'autres localisations d'infections virales dues au papilloma virus (HPV).

**La pétition que vous pouvez encore signer** – si ce n'est déjà fait – et faire tourner, a été signée ce jour par près de 350 000 personnes.

Vous la trouverez sur le site : <http://petition.ipsn.eu/papillomavirus.php>

Je rappelle que 700 professionnels de santé avaient déjà signé en mars 2014 une pétition demandant « *la mise en place d'urgence d'une mission parlementaire sur l'opportunité de la vaccination contre le cancer du col de l'utérus, arguant de l'absence de preuves de son efficacité, de son coût particulièrement élevé et du risque d'effets indésirables graves.* »

Mais lors de la présentation du Plan Cancer 3, le président de la République François Hollande, mal informé, a affirmé que « *ce vaccin a fait la preuve de son efficacité* ».

Il ne sait pas que le frottis reste à ce jour le meilleur moyen de prévenir le cancer du col utérin. En

effet, il permet de détecter des lésions risquant d'évoluer vers le cancer.

Soulignons que 6 millions de frottis sont réalisés chaque année alors que 500 000 seraient suffisants si l'on expliquait clairement et sans le moindre jugement quelles sont les personnes qui sont à risques.

Je suis convaincu que les 2 vaccins concurrents contre le cancer du col de l'utérus ne sont pas fiables d'une manière certaine et qu'il ne faut pas accepter la vaccination des enfants dès 9 ans, comme cela était proposé par certains experts. Même si les autorités se veulent rassurantes, même si les laboratoires fabricants réfutent toutes les critiques et les dangers, n'insistant que sur les bénéfices en nous inondant de publicités sous le titre « *Un rendez-vous vaccinal pour les adolescents* ».

Voici leurs arguments majeurs sans cesse répétés : 170 millions de doses ont été injectées et déjà 5 millions en France, et les conclusions sont toujours les mêmes : « *aucun lien de causalité ne peut être établi entre le vaccin et les complications.* » Pour renforcer cette pression, une pétition favorable à la vaccination contre le HPV, signée par 5000 praticiens de seize sociétés savantes est lancée, soutenue en outre par l'Académie de médecine.

Évidemment, quand il y a décès on parle de « *cause inexpliquée* », ou bien c'est la « *mort subite du nourrisson* ». Et si vous n'êtes pas d'accord, vous n'êtes pas d'un bon niveau scientifique. Je connais bien ce genre d'attaque qui vise à ce que nos enfants et petits-enfants soient vaccinés en masse et sans discuter.

## **Pour les autres vaccinations, on distingue les “obligatoires” et les “recommandées”**

**Je rappelle d'abord qu'en septembre 2014, le Conseil technique de la vaccination a préconisé la levée de l'obligation de la vaccination contre Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP).**

Cette obligation reste présente à ce jour. Un couple, Samia et Marc Larère, est même actuellement poursuivi devant les tribunaux parce qu'il refuse de faire vacciner ses enfants âgés de 15 mois et 3 ans. À mon humble avis, ils ne devraient pas être condamnés.

## **Qui et quand faudrait-il vacciner contre la diphtérie-tétanos-polio-grippe-hépatite ?**

### **Les nourrissons**

**Les nourrissons allaités par la maman** héritent de l'immunité maternelle qui les protège jusqu'à l'âge de 9 mois environ. Je souligne l'importance de l'allaitement maternel, **si possible complet** pendant au moins 6 mois comme le préconise l'OMS.

Ce doit être le choix de la maman et non du médecin !

L'allaitement chez les jeunes mères doit être soutenu et accompagné ; signalons le travail considérable de la Leche League et des associations similaires, qui n'est pas assez mis en valeur !

**Le calendrier vaccinal propose abusivement dès le 2e mois le vaccin *Hexavalent*** contre 6 pathologies à la fois, ce qui est très lourd : Diphtérie-Tétanos-Polio-Coqueluche-Grippe-Hépatite B, auxquelles il faut ajouter, à part, le vaccin contre le Pneumocoque (*Prevenar 13 avec phosphate*

*d'aluminium comme adjuvant).*

Ce dernier permet d'éviter pneumonies et otites moyennes aiguës causées par 13 des 90 sérotypes de *Streptococcus pneumoniae* chez les nourrissons et les enfants âgés de 6 semaines à 5 ans.

Les rappels pour ces vaccins ont lieu à 4 mois et à 11 mois.

**Mieux vaut donc allaiter son enfant pour éviter une telle vaccination trop tôt.**

**Mais lorsque les nourrissons ne sont pas allaités et sont en contact** avec d'autres enfants fragiles susceptibles d'être atteints par une des maladies citées ci-dessus (dans son pays ou à la crèche), ils doivent être vaccinés contre DTP-Coqueluche-Grippe-Hépatite et Pneumocoque.

**La Haute Autorité de Santé recommande *Infanrix Hexa*** qui contient hydroxyde d'aluminium et phosphate d'aluminium comme adjuvant. Il y a aussi l'*Hexyon* qui contient hydroxyde d'aluminium et phosphate d'aluminium.

Leur concurrent *Hexavax* a été retiré en 2005, 5 ans après sa mise sur le marché, du fait de complications cérébrales graves chez les nourrissons (preuve qu'un vaccin n'est jamais sans risque).

Ainsi une seule injection intramusculaire regroupe les vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, l'hépatite B, la poliomyélite et contre certaines infections comme la méningite.

Je ne recommande pas cette injection, sauf cas spécifiques.

**En Guyane, en outre, la vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire** après 9 mois, uniquement dans les centres agréés de vaccination internationale. Elle est déconseillée chez la femme enceinte et chez les personnes immunodéprimées.

**Dans des cas particuliers, à risques, d'enfants en contact avec des adultes porteurs du bacille de la tuberculose, du virus du Sida ou de l'hépatite B, on fera vacciner l'enfant :**

- **contre la tuberculose**, avec le BCG qui est uniquement destiné aux **enfants exposés** à un risque élevé (résidant en Île-de-France ou en Guyane, avec des antécédents familiaux, nés ou issus de parents originaires d'un pays très touché par la tuberculose, vivant dans un habitat précaire...). Chez les enfants à risques, la vaccination peut être pratiquée jusqu'à l'âge de 15 ans, avec un test par intradermoréaction préalable à la vaccination à partir de l'âge de 3 mois.
- La très forte réduction d'immunité observée chez les personnes atteintes par le virus du Sida, et la marginalisation sociale de certaines d'entre elles, ont entraîné la réapparition des cas graves et même mortels de tuberculose, car les antibiotiques perdent de leur efficacité contre le bacille de Koch, qui devient résistant. Toute personne non sidéenne qui attraperait ce bacille de Koch résistant aux antibiotiques mettrait sa vie en danger. D'où la nécessité du retour à la vaccination antituberculeuse pour les personnes à risques.
- **contre l'hépatite B : pour les enfants nés de mère porteuse de l'antigène de l'hépatite B**, la 1<sup>re</sup> dose de vaccin doit être administrée dans les 24 heures après la naissance, associée à l'administration d'immunoglobulines. Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> doses doivent l'être à 1 et 6 mois, puis un contrôle sérologique doit être fait entre 7 et 12 mois.

## **À 2 ans, deux vaccinations en cas d'alerte épidémique**

- **Contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) :** pour tous les enfants la 1re dose ; la 2e sera faite au moins 1 mois après.
- Contre la **méningite** du méningocoque C, la 1re dose.

## **À 6 ans, si l'enfant a déjà été vacciné**

Le **rappel** contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite doit être fait et celui contre la coqueluche est recommandé.

## **À 11 ans, chez les enfants à risques ou en cas d'épidémie**

Hors des épidémies hivernales, les spécialistes proposent la vaccination DTP, avec **des rappels** aux âges fixes de 25 ans (+ coqueluche), 45 et 65 ans, puis 75 et 85 ans du fait d'une « immunosénescence ».

## **Au delà de 65 ans, la vaccination contre la grippe**

Le vaccin contre la grippe est recommandé tous les ans mais **n'est indiqué que chez les personnes à risques, porteurs de pathologies aiguës ou chroniques cardiaques, respiratoires, rénales, neurologiques, hépatiques...**

On ajoute les femmes enceintes, mais je ne suis pas sûr qu'elle soient toutes fragiles et à risque majeur de complications de la grippe pour elles-mêmes ou leurs enfants.

Ce qu'il faut bien comprendre, au total, c'est que la vaccination ne se justifie qu'en cas de situations de risques.

**Pour ce qui me concerne tant que je suis en bonne santé, grâce à l'alimentation et à une saine activité physique, il n'est pas question de me faire vacciner.**

Je préfère l'ENERGIE VITALE que me procurent les amis des abeilles ([www.Apimab.com](http://www.Apimab.com) et [www.secretsdemiel.com](http://www.secretsdemiel.com)) qui mélangent *miel* + *propolis* + *gelée royale* + *ginseng* + *papaye* + *acérola* à raison d'une cuillerée à café chaque matin au petit-déjeuner entre octobre et mars.

**Rappelons, comme l'a parfaitement indiqué notre ami Jean-Marc Dupuis, que « C'est l'amélioration des conditions de vie, de l'hygiène, de l'eau potable, le recul de la malnutrition et du paupérisme qui expliquent l'effondrement du nombre de morts par ces maladies tout au long du XXe siècle ».**

J'ajoute les découvertes virales, celles des antibiotiques, certaines vaccinations comme celle de la variole et toutes les découvertes pour la compréhension du système immunitaire à partir de l'arrivée du SIDA sur la planète en 1982.

Annnonce spéciale de Jean-Marc Dupuis de *Santé Nature Innovation* :

Le pouvoir des plantes

Contre les agressions du quotidien, les plantes apaisent, soignent, soulagent. Les traditions ancestrales sont validées par la recherche scientifique et de nouvelles vertus sont découvertes chaque jour... [rendez-vous ici pour en savoir plus](#).

## À propos des effets indésirables et des adjuvants des vaccins

Comme l'a rappelé à juste raison Jean-Marc Dupuis dans une récente lettre à laquelle je renvoie :

*« Le British Medical Journal a publié le 30 janvier 2013 une étude démontrant que le vaccin contre la grippe H1N1 Pandermix avait causé des milliers de cas de narcolepsie chez les enfants, une maladie grave et incurable, sans que cette catastrophe ne soit compensée par des vies sauvées par ailleurs par ce vaccin.*

*Une association, quoique plus faible, a aussi été établie entre le vaccin contre la grippe et la maladie de Guillain-Barré (paralysie).*

*Le vaccin contre l'hépatite B, lui aussi, est fortement critiqué. Il est accusé de tuer les cellules du foie, alors qu'il est précisément supposé protéger contre une maladie du foie. D'autre part, le 21 novembre 2012, le Conseil d'Etat français a reconnu que l'aluminium dans le vaccin hépatite B avait été la cause d'une terrible maladie invalidante, la myofasciite à macrophages, dont souffre depuis 1996 un employé de la Ville de Paris, permettant à cette personne d'être indemnisée. Des milliers de personnes, qui n'ont pas eu l'idée de porter plainte, pourraient être dans le même cas. »*

Des oligo-éléments, métaux lourds aluminium et mercure sont des **adjuvants immunologiques**, appelés aussi « adjuvant vaccinal ». Ils n'ont pas de vertu antigénique.

Par rapport aux adjuvants stricto sensu, les immunostimulants ont une action plus générale sur le système immunitaire et peuvent modifier simultanément plusieurs réponses immunologiques en les augmentant ou en les réduisant.

C'est en 1925 que fut imaginé le principe des *substances adjuvantes et stimulantes de l'immunité*, technique qui permet d'obtenir des sérums plus riches en antitoxines en joignant au vaccin une substance irritante pour les tissus.

Comme le dit Jean-Marc Dupuis :

*« Les vaccins peuvent en effet contenir diverses substances notoirement toxiques, même à faibles doses, comme le formaldéhyde (cancérigène), le mercure (neurotoxique), l'aluminium (neurotoxique) ou le phénoxyéthanol.*

*Les jeunes enfants sont particulièrement vulnérables à ces substances, qui peuvent affecter de façon dramatique leurs fonctions nerveuses et immunitaires. »*

L'Académie de Médecine a publié en 2012 un rapport sur les adjuvants vaccinaux dans lequel elle

reconnait officiellement que les sels d'aluminium sont neurotoxiques.

Le vaccin contre l'hépatite B indique, sur sa notice, qu'il peut provoquer la sclérose en plaques. Une étude de 2004 de l'épidémiologiste américain Hernan a montré qu'il existait **un** risque 3,1 fois supérieur de déclarer une sclérose en plaques dans les 3 ans qui suivent une vaccination anti-hépatite B. Il existe en outre quantité d'études qui lient le vaccin contre l'hépatite B au diabète, au lupus, à la névrite optique, à la polyarthrite rhumatoïde, à la thyroïdite et bien d'autres maladies encore.

## **Des coûts faramineux**

En 2010, pour le seul vaccin contre la grippe A, le gouvernement français a payé 1,5 milliard d'euros pour 94 millions de doses, ce qui fait quasiment 2 doses par citoyen.

À l'achat des vaccins, on peut ajouter en Euros 35,8 millions pour la campagne de vaccination, 20 millions d'antiviraux, 150 de masques, 41 de logistique, 290 pour indemniser les personnels réquisitionnés, 100 pour l'organisation territoriale, 400 à 700 de consultations et prescription de médicaments.

Finalement, comme le rappelle fort justement Jean-Marc Dupuis, le nombre de vaccins utilisés n'a été que de 4,5 millions...

Ce gaspillage a été dénoncé par mon collègue Bernard Debré, député de droite, et son homologue de gauche Jean-Marie Le Guen.

## **Conclusion**

La disparition prochaine des obligations vaccinales impose une information complète et de qualité afin que les parents responsables de la santé de leurs enfants fassent les bons choix.

**Il y a des abus avec les vaccinations. Il ne s'agit pas d'être systématiquement "contre", ce qui serait aussi excessif – et pourrait être dangereux en cas d'épidémie ou chez des patients fragiles –, ni d'être systématiquement "pour".**

Les parents doivent bien sûr comprendre que la santé de leur enfant dépend aussi de celle de la communauté, c'est-à-dire de l'état de santé des autres enfants.

**Mais les enfants ne peuvent être traités comme des cobayes ou des objets économiques.** Je sais combien la connaissance scientifique du grand public augmente. Face à la diminution du nombre de médecins, il demande à être responsabilisé dans le domaine de la santé et à ne pas être traité comme ignorant pour être plus facilement exploité.

Professeur Henri Joyeux